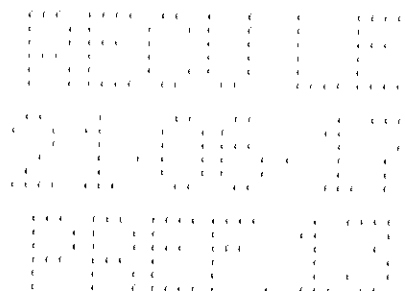




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'Administration

Séance du 20 JUIN 2017

Installation des instances de l'établissement

Délibération n° DELIB_02_PIL_17_06_20_INSTALL

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 8 juin 2017,

VU

- Les articles L.2121-3, L.1431-4 et R.1431-4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 7 des statuts,
- La délibération 01_11_06_22 du Conseil d'administration du 22 juin 2011,
- La délibération 14/0046/EFAG du Conseil municipal de la Ville de Marseille du 28 avril 2014,
- La délibération n°02_14/07/11_INSTALLATION du 11 juillet 2014,

La Présidente,

EXPOSE

Le 28 avril 2014, le nouveau Conseil municipal de la Ville de Marseille, formé après les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, a désigné ses représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration dans la limite de leurs mandats électifs, conformément à l'article L.2121-3 du Code général des collectivités locales.

Toutefois, les deux personnalités qualifiées ont été désignées au même moment par la Ville de Marseille et l'Etat pour une durée de 3 ans arrivée à échéance en application des articles L.1431-4 et R.1431-4.

Le Conseil d'administration se compose de 19 membres, 10 constituant le collège des personnes publiques, 9 celui des autres membres.

Sa nouvelle composition est donc désormais la suivante :

- **Personnes publiques (10) :**

- 6 représentants élus de la Ville de Marseille et leurs suppléants, désignés par le Conseil municipal, en sa séance du 28 avril 2014 pour la durée de leur mandat électif restant à courir :
 - o Smaïl Ali (titulaire) – Monique Daubet-Grundler (suppléante) ;
 - o Jacques Besnainou (titulaire) – Loïc Barat (suppléant) ;
 - o Marie-Hélène Féraud-Gregori (titulaire) – Mireille Balletti (suppléante) ;
 - o Annie Lévy-Mozziconacci (titulaire) – Hattab Fadha (suppléant) ;
 - o Marie-Laure Rocca-Serra (titulaire) – Catherine Pila (suppléante) ;
 - o Isabelle Savon (titulaire) – Guillaume Jouve (suppléant).
- Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille représenté par :
 - o Anne-Marie d'Estienne d'Orves, Adjointe déléguée à la Culture;
- 2 représentants de l'État : le Préfet de Région, le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou leurs représentants respectifs régulièrement désignés
- 1 représentant d'Aix Marseille Université :
 - o Patrice Vanelle, Vice-Président d'Aix Marseille Université

- **Autres membres (9) :**

- 1 personnalité qualifiée désignée par arrêté du Maire de Marseille pour une durée de 3 ans renouvelable :
 - o Eric Michel.
- 1 personnalité qualifiée désignée par arrêté du Préfet de région pour une durée de 3 ans renouvelable :
 - o Isabelle Bourgeois.
- 2 représentants élus du personnel administratif et technique et leurs suppléants pour une durée de 3 ans renouvelable en janvier 2018 :
 - o Laurence Azzopardi (titulaire)- Christine Mahdessian (suppléante)
 - o Daniel Martin (titulaire)- Nicolas Costa (suppléant).
- 4 représentants des enseignants et leurs suppléants pour une durée de 3 ans renouvelable en mars 2018 :
 - o Frédéric Pradeau (titulaire)- Jean-Baptiste Sauvage (suppléant) ;
 - o Ronan Kerdreux (titulaire) – Sylvain Deleneuve (suppléant) ;
 - o Fabrice Pincin (titulaire) - Axel Schindlbeck (suppléant) ;

- o Luc Jeand'Heur (titulaire) – François Buadas (suppléante).
- 1 représentant élu des étudiants et son suppléant pour une durée de 2 ans renouvelable en mars 2018 :
 - o Alice Griveau (titulaire) - Anne-laure Vincent (Suppléante)

Ce Conseil, à présent formé, doit élire ses Président(e) et Vice-Président(e) et implique que la Présidente laisse officier M. le Préfet en tant que Président de séance.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'installation du Conseil d'administration.

Article 2 : d'installer M. le Préfet ou son (sa) représentant(e) comme Président(e) de séance.

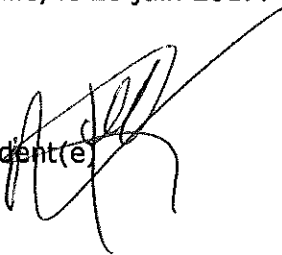
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrage exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 20 juin 2017.

Le (la) Président(e)



Transmise au représentant de l'Etat le 20/6/17.....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 23/6/17